

# COMMUNIQUÉ APL # 06



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

2020-10-14



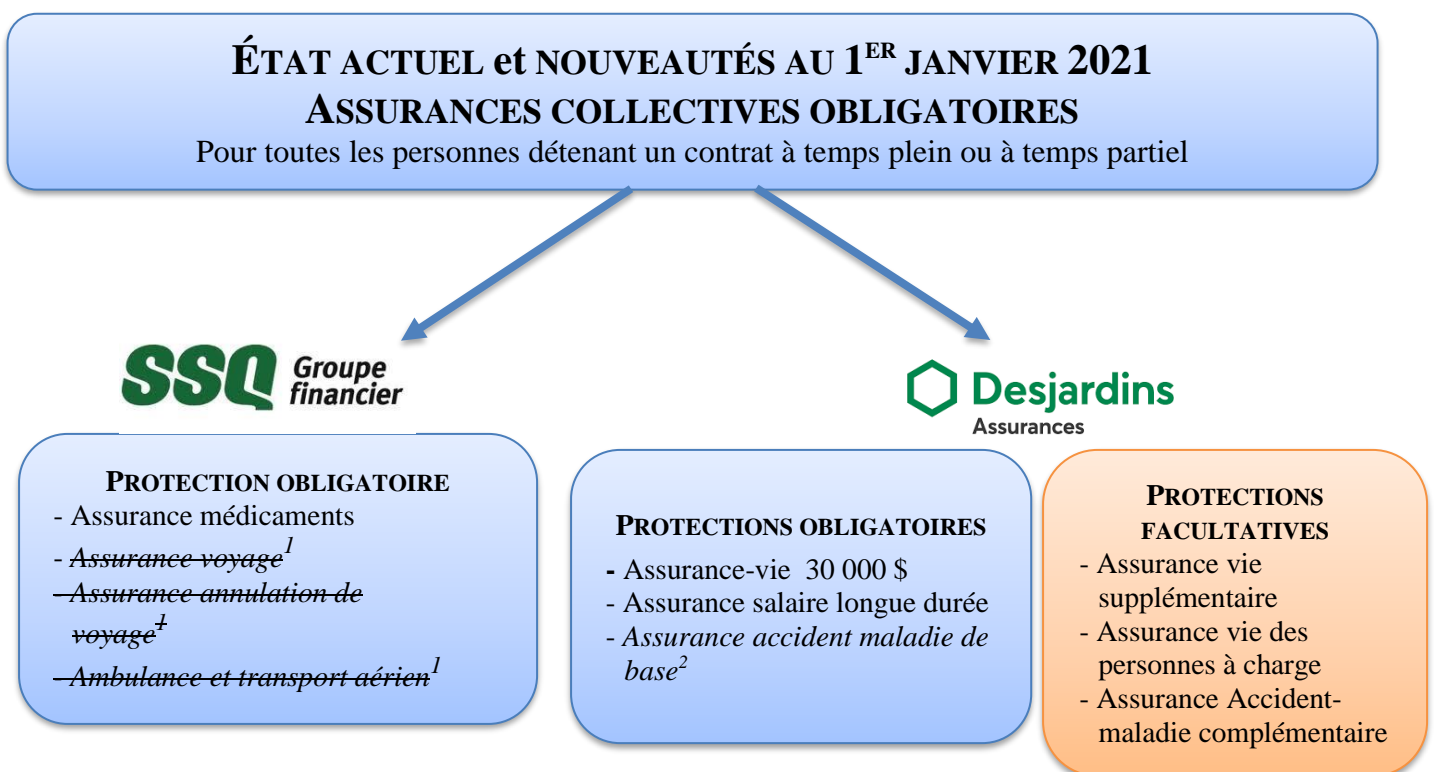
Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491  
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net)  
Site web : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)

## ASSURANCES COLLECTIVES

### LA MISE À JOUR DES ASSURANCES AURA LIEU COMME À L'HABITUDE À LA FIN NOVEMBRE, MAIS UN CHANGEMENT SERA APPORTÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Voici, de façon schématique, l'organisation des assurances à L'APL.



#### Particularités de L'APL

- Depuis 1977, L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) est preneur, pour ses membres, d'un plan complémentaire d'assurances (Police n° 8752) auprès de Desjardins Assurances.
- L'assurance médicaments, l'assurance voyage, l'assurance annulation de voyage et l'ambulance et transport aérien sont offertes par l'assurance SSQ.

#### Appel d'offres CSQ 2018-2021

Lors du Bureau des délégués du 22 février 2019, il y a eu la présentation de l'appel d'offres CSQ 2018-2021 et le lancement de la « Campagne d'information sur la consultation ». Durant cette campagne, tous les membres CSQ, dont L'APL fait partie, ont eu l'opportunité de se prononcer sur les besoins en assurance.

<sup>1</sup> Les éléments biffés représentent les protections qui ne seront plus disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2021

<sup>2</sup> Comprend Assurances (voyage, et annulation voyage) et ambulance. Protection devenant obligatoire pour toutes les personnes qui participent au régime de base obligatoire SSQ (médicaments) au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

À ce moment, L'APL avait alors précisé que toutes et tous étaient concernés par cette consultation étant donné que notre assurance médicament (maladie 1) est avec SSQ. Vous avez été nombreux à y participer.

À ce même bureau des délégués, il a également été mentionné que, si les membres de L'APL ne désirent plus être assurés avec Desjardins Assurances, ceux-ci **devront automatiquement** adhérer à l'assurance choisie par la CSQ (clause 5-10.14).

Tel que mentionné à cette rencontre, il n'est pas réaliste que les membres de L'APL puissent faire le choix de ne plus être avec Desjardins Assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021; nous devons **prendre le temps de bien analyser la situation**.

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 un nouveau régime d'assurance CSQ : « Alter ego »

À la suite de l'appel d'offres pour le régime d'assurance collective CSQ, un nouveau régime d'assurance sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Parmi l'ensemble des soumissions reçues par le comité de sélection de la CSQ, c'est le Groupe financier SSQ qui a été retenu et l'assurance voyage, l'assurance annulation voyage et l'ambulance ne seront plus incluses dans le régime de base (médicaments).

**L'APL devait donc s'assurer que ses membres continuent de bénéficier des ces protections. De là, la modification annoncée dans ce communiqué.**

### A. Desjardins Assurances : ajout de la protection assurance accident-maladie de base

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les personnes qui participent au régime de base obligatoire SSQ (médicaments) auront la protection en assurance accident-maladie de base.

Assurance accident-maladie de base est composée de :

- Assurance voyage
- Assurance annulation voyage
- Ambulance

Vous n'aurez rien à faire, l'adhésion se fera de façon automatique selon le type de protection que vous avez avec le régime de base SSQ (médicaments), soit la protection (individuelle, monoparentale, familiale).

### Qui sera touché au 1<sup>er</sup> janvier 2021?

Environ 60 % des membres de L'APL seront touchés par cette situation. Tous les autres membres de L'APL (40 %) sont exemptés de l'assurance médicaments, car ils sont assurés avec leur conjointe ou leur conjoint.

La loi de la RAMQ stipule :

«... si vous êtes admissible à un régime privé, vous avez l'obligation d'y adhérer et de couvrir votre conjoint et vos enfants (que ces derniers soient domiciliés ou non avec vous) s'ils ne sont pas déjà couverts par un tel régime ».

### Pour y voir de plus près sur le talon de paie

Identification		Rémunération de la période			Deductions		
Père travaillant le		Détails	Unités	Taux	Montant	Périodique	Cumulatifs fiscaux
No période		Date d'expiration			Fonds de pension RRO		
No traque		Matricule			RRQ		
Employeur					ASS Desj ens. APL		
Institution					Assurance-emploi		
Sexe					Ass base compl ma		
Lieu de travail					Cotisations synd.		
Taux annuel					FDS SCL TR01.00E		
Taux 1000					Impôt provincial		
Taux 1000 %					Impôt fédéral		
% santé							
Banques							
Matière non remboursable							
Matière non remboursable							
Mal. en ser. non membres							
Mal. en ser. non mem. 02/21							
Deductions							
Jours payés							
No des. liées H&A							
Total imposable							
Total non imposable							
Deductions							
Total des déductions							

Deductions		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Fonds de pension	256,63	551,59
RRQ	147,69	284,87
RQAP	15,73	30,39
ASS Desj ens. APL	92,04	184,08
Assurance-emploi	37,30	72,07
Ass base compl ma	99,52	194,39
Cotisations synd.	49,20	93,87
Impôt provincial	359,64	557,41
Impôt fédéral	288,92	529,00

Annotations sur l'image :

- ASS Desj ens. APL (Desjardins Assurances)
- Ass base compl ma (SSQ)

### B. La suite des travaux à réaliser au cours de l'année 20-21.

L'APL entreprendra des démarches auprès de Desjardins Assurances afin d'explorer différentes options. Le moment venu, les membres de L'APL seront consultés sur le choix de l'assureur (Desjardins Assurances ou SSQ). Il faut prendre le temps de bien analyser la situation car selon la clause 5-10.14, si nous décidons d'aller vers un seul assureur (SSQ), ce choix sera **irréversible**.

**La campagne d'adhésion « Alter ego, l'avantage CSQ » de novembre et décembre, ne s'applique donc pas aux membres de L'APL. L'opération choix de l'assureur aura lieu d'ici la fin de la présente année scolaire selon notre évaluation.**